

**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-Elzéar**  
**Le 7 novembre 2016**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar tenue le 7 novembre 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale, sous la présidence du maire Richard Lehoux où les conseillers Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Carl Marcoux et Jean-Yves Marcoux sont présents et forment corps entier du conseil :

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

***Ouverture de l'assemblée***

Le maire Richard Lehoux procède à l'ouverture de l'assemblée et propose un moment de réflexion.

***Déclaration des intérêts pécuniaires***

Afin de se conformer à la Loi sur les élections et les référendums, les élus ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires.

***194-11-16 Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Carl Marcoux et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en laissant le varia ouvert.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Promesse de vente – 599, rue des Érables
5. Rapport annuel du maire
6. Rapport du maire
7. Période des questions
8. Correspondance
9. Listes des permis et certificats
10. Chèques et comptes
11. Dépôt des états financiers
12. Avis de motion – Règlement d'emprunt pour l'acquisition et la rénovation du bâtiment situé au 599, rue des Érables
13. Avis de motion – Règlement de concordance modifiant le règlement de zonage
14. Dépôt d'une copie du règlement modifié 2016-212 sur la qualité de vie
15. Pompier – allocation
16. Appropriation de surplus – Immeubles industriels
17. Entretien route Fermanagh
18. Déneigement de la cour de l'église
19. Financement de l'Œuvre des loisirs de St-Elzéar inc.
20. Fondation de la coopérative d'informatique municipale (CIM)
21. Demande à la CPTAQ – Serge Marcoux
22. Contrat de déneigement des cours de la municipalité
23. Offre de service – Plan mécanique
24. Présentation d'une demande d'aide financière dans le Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec
25. Présentation d'une demande d'aide financière dans le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités Volet 5

26. Varia  
27. Levée de l'assemblée

***195-11-16 Adoption du procès-verbal***

Il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre soit adopté tel que rédigé.

***196-11-16 Promesse de vente – 599, rue des Érables***

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la promesse de vente du bâtiment de la caisse Desjardins situé sur le lot 3 582 196, au 599, rue des Érables;

CONSIDÉRANT que le conseil se déclare satisfait de cette promesse de vente;

CONSIDÉRANT que dans le projet actuel, la caisse Desjardins continuera à offrir les services existants;

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire ainsi que le directeur général à signer la promesse de vente de la caisse Desjardins de St-Elzéar.

De mandater Roger Plante & associé Notaire et conseiller juridique pour la confection de l'acte notarié.

Que le maire et le directeur général sont autorisés à agir pour et au nom de la municipalité dans ce dossier et signent tous les documents nécessaires.

***Rapport annuel du maire***

Le maire fait la lecture et commente le rapport annuel de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2015. Le rapport annuel du maire sera expédié à toutes les adresses civiques de la municipalité et une copie fait partie intégrante de ce procès-verbal.

***Rapport du maire***

Le maire commente également les divers dossiers de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

***Correspondance***

- Demande de commandite – Cocktail bénéfice
- Demande d'utilisation gratuite – Défi-Santé Nouvelle-Beauce
- Demande d'utilisation gratuite – École Notre-Dame
- Demande d'utilisation gratuite – Groupe d'accompagnement Jonathan
- Demande de signal avancé d'arrêt d'autobus
- Demande de commandite – Vie Active

### ***Listes des permis et des certificats***

La liste de permis et des certificats est déposée auprès des membres du conseil.

### ***197-11-16 Chèques et comptes***

Il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

Que les déboursés au montant de 233 918,18 \$ et les achats au montant de 201 872,58 \$ soient acceptés.

### ***Dépôt des états financiers***

Le directeur général Secrétaire-trésorier dépose un rapport financier comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et un rapport comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant tel que requis par l'article 176.4 du Code municipal

### ***198-11-16 Avis de motion – Règlement d'emprunt pour l'acquisition et la rénovation du bâtiment situé au 599, rue des Érables***

Avis de motion est donné par Joan Morin conseillère, à l'effet qu'elle présentera lors d'une séance du conseil, un règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition et la rénovation d'un bâtiment situé au 599, rue des Érables.

### ***199-11-16 Avis de motion – Règlement de concordance modifiant le règlement de zonage***

Avis de motion est donné par Hugo Berthiaume conseiller, à l'effet qu'il présentera lors d'une séance du conseil, un règlement de concordance modifiant le règlement de zonage.

### ***200-11-16 Dépôt d'une copie du règlement modifié 2016-212 sur la qualité de vie***

CONSIDÉRANT qu'il y a une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture du règlement 2016-212 concernant l'article 8.23;

CONSIDÉRANT l'article 202.1 du Code municipal qui permet de faire la correction d'un règlement lorsqu'une erreur y apparaît de façon évidente à la simple lecture du document;

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose une copie du règlement modifié 2016-212 sur la qualité de vie;

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose une copie du procès-verbal de correction concernant le règlement 2016-212 sur la qualité de vie;

En conséquence, il est proposé par Jean-Yves Marcoux et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du règlement 2016-212 modifié ainsi que le dépôt du procès-verbal de correction.

**201-11-16    *Pompier – Allocation***

Il est proposé par Carl Marcoux et résolu à l'unanimité

D'autoriser le versement de 500 \$ pour l'organisation annuelle du social des fêtes du service incendie de la municipalité de Saint-Elzéar.

**202-11-16    *Appropriation de surplus – Immeubles industriels***

CONSIDÉRANT qu'au budget 2016, un montant de 95 125 \$ a été prévu pour payer le capital et les intérêts des prêts du Parc industriel, et que ce même montant devait être pris au surplus affecté Immeubles industriels;

En conséquence, il est dûment proposé par Jean-Yves Marcoux et résolu à l'unanimité

D'approprier un montant de 95 125 \$ du surplus affecté Immeubles industriels pour le paiement des emprunts du parc industriel.

**203-11-16    *Entretien route Fermanagh***

Il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que pour l'hiver 2016-2017, le prix facturé à la Municipalité de Saint-Sylvestre pour l'entretien de la route Fermanagh (2 km) sera 4 900 \$ du km pour un total de 9 800 \$, et ce, selon les conditions stipulées dans l'entente signée le 15 novembre 1999.

**204-11-16    *Déneigement de la cour de l'église***

ATTENDU que la municipalité utilise la cour de l'église comme stationnement lorsqu'il y a des activités au Centre communautaire;

En conséquence, il est proposé par Carl Marcoux et résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil sont d'avis de prendre à leur charge le déneigement du stationnement qui n'est pas déneigé par la commission scolaire.

Pour l'hiver 2016-2017, le service de déneigement sera fait par Transport Turcotte au coût de 2 225 \$. Le sablage sera chargé à 100 \$ la visite.

**205-11-16    *Financement de l'Œuvre des loisirs de St-Elzéar inc.***

CONSIDÉRANT la résolution 111-06-15 autorisant l'Œuvre des loisirs de St-Elzéar à présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la rénovation majeure du bâtiment des loisirs;

CONSIDÉRANT la vétusté manifeste du bâtiment des loisirs;

CONSIDÉRANT que la population de St-Elzéar présente lors de la consultation sur le Plan de développement a établi comme priorité première la rénovation majeure du bâtiment des loisirs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soutenir financièrement l'Œuvre des loisirs de St-Elzéar dans sa démarche;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de St-Elzéar s'engage à financer l'œuvre des loisirs de St-Elzéar inc. pour des travaux estimés à 1 000 000 \$, le tout conditionnel à l'acceptation de la demande d'aide financière au programme PIC 150.

L'Œuvre des loisirs de St-Elzéar inc. devra rembourser annuellement à la municipalité en versement égal sur une période de vingt ans le montant établi suite à la rénovation du bâtiment. L'Œuvre des loisirs de St-Elzéar inc. pourra soustraire de son versement annuel, toutes subventions consenties par la municipalité à l'OBNL.

L'Œuvre des loisirs de St-Elzéar inc. et la municipalité de St-Elzéar s'engagent à signer une entente pour l'administration du bâtiment des Loisirs lorsque l'aide financière au programme PIC 150 aura été consentie.

**206-11-16      *Fondation de la coopérative d'informatique municipale (CIM)***

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Elzéar est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), laquelle représente près de mille (1000) municipalités et municipalités régionales de comté au Québec;

CONSIDÉRANT que la FQM, de même que la Municipalité, ont constaté au fil des ans, qu'elles ont des besoins communs en matière de produits informatiques et technologiques et de supports connexes;

CONSIDÉRANT qu'il apparaît nécessaire à la Municipalité de mettre en commun avec d'autres municipalités au Québec, des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure (moins de 26 000 habitants) et aux municipalités régionales de comté;

CONSIDÉRANT que dans cet objectif de mise en commun, la Municipalité souhaite, en collaboration avec la FQM et d'autres organismes municipaux, constituer une coopérative, soit la Coopérative d'informatique municipale (CIM);

CONSIDÉRANT que la coopérative offrira à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que les activités de la coopérative seront utiles aux domaines municipal et paramunicipal y compris et sans s'y limiter, les finances, la gestion du territoire, les loisirs, l'évaluation foncière, la taxation, la gestion documentaire, les opérations, les communications avec les citoyens, etc.;

En conséquence, il est proposé par Jean-Yves Marcoux et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Elzéar adhère à la Coopérative d'informatique municipale (CIM) à titre de membre fondateur de celle-ci;

Que M. Richard Lehoux, maire, et M. Mathieu Genest, directeur général, soient autorisés à signer tout document requis à cette adhésion et à la fondation de ladite coopérative, et ce, au nom de la Municipalité de Saint-Elzéar;

Que M. Richard Lehoux, maire, agisse à titre de représentant de la Municipalité dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

**207-11-16 Demande à la CPTAQ – Serge Marcoux**

CONSIDÉRANT que Serge Marcoux est propriétaire du lot 3 581 666 d'une superficie totale de 25,8 hectares;

CONSIDÉRANT que Clémence Berthiaume et Serge Marcoux sont propriétaires du lot 3 581 678 d'une superficie totale de 769,1 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que Serge Marcoux désire aliéner et lotir une partie du lot 3 581 666 d'une superficie de 1 730,9 mètres carrés pour être cédé et utilisé à une fin résidentielle;

En conséquence, il est proposé par Jean-Yves Marcoux et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de Saint-Elzéar appuie la demande de Serge Marcoux auprès de la CPTAQ concernant l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 3 581 666 d'une superficie 1 703,9 mètres carrés.

Que la municipalité informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

**208-11-16 Contrat de déneigement des cours de la municipalité**

Réf : Demande de prix 2016

ATTENDU que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le déneigement des cours de la municipalité pour l'hiver 2016-2017 et une option pour 3 ans;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire elle-même le déneigement de l'assainissement;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu

Que les membres du conseil retiennent, pour les saisons 2016-2019, les services de Les Entretiens Karl Parent enr afin de déneiger les cours municipales aux prix forfaitaires avant taxes et aux endroits suivants pour la première saison:

Caserne incendie	735 \$
Station de pompage – rue des Cèdres	300 \$
Centre communautaire	988 \$
Puits aux loisirs	427 \$
Prise eau ancien poste à feu	273 \$
OTJ – rue des Loisirs	600 \$

Les bornes-fontaines seront déneigées par Les Entretiens Karl Parent enr. sur demande au taux horaire de 85 \$ plus taxes pour la première année.

Que la municipalité n'est pas responsable des bris qui peuvent survenir lors du déneigement par Les Entretiens Karl Parent enr..

Que les cours doivent être déneigées de la première neige à la dernière neige des saisons hivernales 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

Que le tout sera payable en deux versements annuels : le 15 janvier et le 1<sup>er</sup> avril.

**209-11-16    *Offre de service – Plan mécanique***

CONSIDÉRANT la possibilité pour la municipalité de déménager les bureaux municipaux au 599 rue des Érables;

CONSIDÉRANT que le bâtiment envisagé devra subir quelques rénovations et un réaménagement à l'intérieur;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Elzéar a demandé des prix à deux (2) firmes;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels en mécanique de bâtiment de Genecor inc. pour la réalisation de plan et devis ainsi que la surveillance de chantier en électromécanique au coût de 12 500 \$;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

D'accepter l'offre de Genecor inc. au coût de 12 500 \$ pour la réalisation de plan et devis ainsi que la surveillance de chantier en électromécanique.

**210-11-16    *Présentation d'une demande d'aide financière dans le Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec***

ATTENDU que la municipalité désire présenter une demande financière pour son projet de bibliothèque municipale;

ATTENDU que ce projet contribuerait à l'amélioration du lien privilégié et fondamental entre le savoir sous toutes ses formes et les besoins d'apprentissage des étudiants, mais également de la population de St-Elzar;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité;

Que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar autorisent la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec volet Infrastructures culturelles ».

Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Que le maire et/ou le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer la demande d'aide financière.

**211-11-16    *Présentation d'une demande d'aide financière dans le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités Volet 5***

ATTENDU que la municipalité désire présenter une demande financière pour son projet de transfert et réfection du bureau municipal;

ATTENDU que ce projet devient nécessaire pour les besoins de la population de St-Elzéar;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité;

Que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar autorisent la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du " Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 5 - Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) ".

Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Que le maire et/ou le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer la demande d'aide financière.

**212-11-16 Clôture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Carl Marcoux et résolu unanimement

De clore l'assemblée. Il est 21h50.

---

Richard Lehoux, maire

---

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général